

ques tentatives d'occupations des terres, l'irritation croissante des colons entretenue par l'oligarchie conservatrice nouméenne, la situation rebondissait soudain à l'automne de 1981, avec une prise de position de l'Union Calédonienne, parti majoritaire du Front indépendantiste mélanésien. Reprenant une revendication maximaliste formulée dès 1976 par le Palika, ce parti adoptait un projet de loi à soumettre à l'Assemblée Nationale dans lequel il était dit que « la propriété du sol est reconnue dans sa totalité au peuple autochtone, le peuple mélanésien ». Ce retour total des terres devrait se faire « par rétablissement des clans dans leurs anciens droits ». Ces clans pourraient ensuite louer leurs terres aux colons désireux de les exploiter, et aux municipalités pour les emplacements villageois ou urbains. Ces baux seraient établis sous l'égide d'un Office foncier. Les termes de « réserves » et de « tribus » seraient bannis du vocabulaire réglementaire.

Une partie de ces propositions ont été prises en compte dans la réforme foncière, deuxième version, du nouveau gouvernement socialiste, en même temps qu'un effort était entrepris pour tenter d'activer les transferts fonciers. Le recours aux ordonnances, la création d'un Office foncier, le transfert à l'Etat des compétences en matière de réforme foncière entendaient l'affranchir des pesanteurs locales. A la fin de 1984, près de 45 000 hectares avaient été redistribués aux Mélanésiens.

Mais entre temps, la revendication avait pris le galop, glissant du plan foncier au niveau politique avec la proclamation du nouvel objectif d'indépendance Kanake (la nouvelle orthographe a valeur de symbole).

Au terme de ce rapide survol de cent trente années d'antagonismes fonciers en Nouvelle-Calédonie, le problème des terres apparaît comme la concrétisation spatiale d'un concept politique. La chimère de « la France australe » se fondait sur la réalité de l'accaparement colonial. L'inversion du rapport de forces, patent dans une large partie de la Brousse, s'effectue au nom de l'indépendance de « Kanaky » dont on peut se demander s'il n'est pas la transcription politique contemporaine du rêve séculaire du retour au « vieux pays canaque ».

Alain SAUSSOL.

in: Les Temps Modernes n° 464,  
mens 1985

Patrick Pillon

DEVELOPPEMENTS ET ENJEUX SOCIAUX  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE :  
L'OPERATION CAFE<sup>1</sup>

*L'insertion économique et sociale des Mélanésiens dans l'ensemble territorial.*

La Nouvelle-Calédonie est caractérisée par la composition ethnique de sa population et par sa structure économique qui repose essentiellement sur la production minière et métallurgique du nickel et sur le secteur tertiaire. Troisième producteur mondial de nickel après l'URSS et le Canada, les exportations de minerais et de produits de fusion représentent en 1981 plus de 89 % de ses exportations et encore près de 85 % l'année suivante malgré une baisse de la demande supérieure à 15 %<sup>2</sup>. Le Produit Intérieur Brut qui s'élève en 1982 à 108 milliards de francs CFP est composé à 26,3 % par le commerce, à 25,7 % par l'Administration, à 20 % par les services et les transports, à 12,5 % par les mines et la métallurgie, à 10,9 % par le bâti-

1. Cet article reprend les données de travaux menés entre 1981 et 1983 : Kohler (JM), Pillon (P) ; 1982 et 1983 : *L'impact de l'Opération Café en milieu mélanésien*. Vol. I : *le Discours mélanésien*. Vol. II : *L'environnement socio-économique : Une approche du système de production*. ORSTOM et Direction Territoriale des Services Ruraux, 187 et 141 p.

2. Sauf mention contraire, les données économiques utilisées dans ce texte sont tirées de : Direction Territoriale de la Statistique et des Etudes Economiques. Comptes économiques 1981-1982. Nouméa. Notes et documents n° 26.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 17.303 ex 1

Cote : B

11 AVRIL 1985

B.17.303 ex 1

ment, les travaux publics et les industries diverses. L'agriculture qui ne représente que 1,7 % du PIB, participe pour moins de 1 % aux exportations sous forme de troca, coprah, et de café. La faiblesse du secteur industriel et d'une agriculture qui n'assure que 59 % des besoins du marché intérieur, induisent le recours massif aux importations. En 1982, celles-ci représentent 43,7 milliards de francs CFP soit plus de 40 % du Produit Intérieur Brut. La dépendance à l'égard de la métropole est marquée et les transferts monétaires, principalement redistribués sous forme de salaires atteignent cette même année 32,1 milliards soit 30 % du PIB. En progression moyenne de 18 % l'an au cours des dernières années, les transferts tendent à compenser au niveau du PIB les effets de la crise et de la baisse de la production. Cette structure économique déséquilibrée et dépendante de l'extérieur s'est traduite par la concentration de la population dans la ville de Nouméa et dans les communes proches du Mont-Dore, de Dumbéa et de Païta, à l'extrémité sud-ouest d'un territoire par ailleurs faiblement développé. A l'exception de sites miniers qui demeurent des centres d'extraction, le reste du territoire est essentiellement couvert par le secteur agricole, des activités de service (dont le secteur public), et des activités commerciales<sup>3</sup>. La ville de Nouméa avec plus de 60 000 habitants représente 41 % de la population et cette proportion dépasse 58 % si l'on inclut les communes limitrophes du Mont-Dore, de Dumbéa et de Païta.

La colonisation, l'immigration européenne et les recours

3. Sur 44 842 individus répertoriés comme ayant une activité lors du recensement de 1983. 84 % résident dans leur commune de travail et sur les 16 % restant, près de 13 % résident dans les communes de Nouméa et de sa périphérie. Ces derniers travaillant essentiellement à Nouméa, on peut considérer que la population dont le lieu d'activité rapporté au lieu de résidence n'est pas identifiée, représente moins de 3 %. La commune de résidence correspond donc dans l'ensemble au lieu d'activité. Les communes de Nouméa, Mont-Dore, Païta et Dumbéa regroupent ainsi : 79 % des actifs du bâtiment; des Travaux publics et des Industries diverses (dont nickel), 86 % des actifs du secteur commercial, 84 % de ceux des Transports et des Télécommunications, 85 % des actifs de l'Énergie, 87 % de ceux du secteur financier et des Activités de Services du secteur marchand, 73 % des individus employés dans les Activités de Service du secteur public. Seuls 5 % des actifs agricoles sont répertoriés sur ces quatre communes.

successifs à une main-d'œuvre extérieure qui ont ponctué son histoire, ont fait de la Nouvelle-Calédonie l'un des deux seuls pays de Mélanésie (avec Fidji), où la population autochtone soit devenue minoritaire, et le seul pays où la diversité ethnique soit aussi importante. Au recensement de 1983, le Territoire compte 145 368 habitants dont 42,56 % de Mélanésiens, 37,12 % d'Européens, 8 % de Wallisiens et de Futuniens, 3,83 % de Polynésiens du Territoire de la Polynésie française, 3,65 % d'Indonésiens, 1,63 % de Vietnamiens et 0,85 % de Ni-Vanuatu<sup>4</sup>. La bi-polarisation économique entre Nouméa et sa périphérie d'une part et le reste du territoire d'autre part, se double à grands traits d'un clivage dans la répartition spatiale des ethnies. Mélanésiens, colons européens et indonésiens liés aux activités de la terre forment — à l'exception des centres miniers — le peuplement des zones rurales. Mais tandis que la majorité des Mélanésiens s'y concentre, les membres des autres composantes ethniques sont essentiellement localisés dans Nouméa et sa grande périphérie. Les communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta regroupent ainsi 79 % des Européens, 76 % des Indonésiens, près de 90 % des Polynésiens, 94 % des Vietnamiens, 89 % des Wallisiens et Futuniens mais seulement 27 % des Mélanésiens. La composition de la ville de Nouméa est sensiblement différente de la moyenne territoriale puisqu'elle comprend 53 % d'Européens et près de 21 % de Mélanésiens. Entre les recensements de 1976 et de 1983, la proportion des Mélanésiens dans la ville de Nouméa s'est accrue de 3 %. L'urbanisation d'une part non négligeable de la population mélanésienne (et à Nouméa il conviendrait d'ajouter les communes périphériques comme les centres urbains secondaires) constitue ainsi l'un des phénomènes marquants de ces vingt dernières années.

L'inégal développement du Territoire se construit donc sur

4. Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Résultats du recensement de la population dans les Territoires d'outre-mer. 15 avril 1983, Nouvelle-Calédonie et dépendances. Paris. Il est à noter que 12 174 Wallisiens vivent en Nouvelle-Calédonie, soit l'équivalent de la population de Wallis et Futuna qui s'élève à 12 408 personnes (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Résultats du recensement de la population dans les Territoires d'outre-mer. 15 février 1983, Wallis et Futuna, Paris).

une insertion spatiale et sociale différentielle des ethnies, polarisée par la coupure Mélanésien/ensemble des autres ethnies. Ces caractéristiques de la structure socio-économique se traduisent par de fortes disparités dans la répartition du revenu moyen appréhendé en fonction du lieu d'activité (urbain, rural, minier) et de l'ethnie. C'est ainsi que l'INSEE qui pallie par des enquêtes socio-économiques le manque de données statistiques concernant certains secteurs de la production et des revenus, aboutit dans son enquête de 1981 aux évaluations suivantes :

*Ressources familiales annuelles moyennes en milliers de francs CFP<sup>5</sup>.*

TABLEAU 1

	EUROPÉENS	MÉLANÉSIENS	WALLISIENS	AUTRES
Urbain	2433	1240	1596	1622
Rural	1625	1137	—	1068
Minier	1776	1373	1545	1761
Localités mélanésiennes	—	716	—	—

L'écart entre les revenus supérieurs (famille européenne urbanisée) et les revenus inférieurs (famille mélanésienne en

5. Service Territorial de la Statistique, Institut National de la Statistique : Enquête socio-économique 1980-1981 ; Nouméa. Ce tableau inclut les ressources monétaires et non monétaires (produits agricoles auto-consommés). La part des revenus non monétaires dans les localités mélanésiennes est estimée à un peu plus de 20 %, chiffre très supérieur à celui de toutes les autres composantes du Territoire. Le terme de « Localités Mélanésiennes » est ici substitué à celui de « secteur traditionnel » utilisé dans l'enquête INSEE.

Le secteur urbain comprend l'ensemble des communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta. Les trois autres secteurs comprennent le reste de la Grande-Terre et des Iles. La zone minière comprend les centres miniers de Kouaoua, Porc, Népoui et la commune de Thio, à l'exception des localités mélanésiennes qui se trouvent au voisinage de ces centres.

milieu villageois), est de 1 à plus de 3 ; il passe à plus de 5 si l'on tient compte des différences de compositions familiales<sup>6</sup>. Quelle que soit la localisation de l'activité (et l'insertion économique à laquelle elle renvoie), l'ethnie européenne accède aux revenus les plus élevés. Cette propension qui s'atténue sur centres miniers se traduit en secteur urbain par des écarts compris entre 1,5 et 2. Les différences accentuées de revenus traduisent ainsi la prépondérance des Européens dans les secteurs de l'économie marchande, prépondérance renforcée en milieu urbain par la présence de métropolitains expatriés et détenteurs de diplômes ou de formations auxquels le Territoire (qui ne possède pas de structures universitaires) ne donne pas accès. Inversement, et quelle que soit leur insertion, les Mélanésiens disposent massivement des revenus les plus faibles. Par actifs, les rentrées monétaires des Mélanésiens en zones urbaines et minières sont inférieures à celles de toutes les autres ethnies. Bien que les moyennes dissimulent des disparités qui peuvent être importantes à l'intérieur des catégories, la corrélation entre catégorie ethnique et ressources moyennes est forte : au dernier rang de l'échelle des revenus et loin derrière les autres catégories sociales et la majorité des ressortissants du Territoire, se situent les habitants non-salariés des villages mélanésiens, dont l'économie est taxée sur une production d'autosubsistance et la recherche de revenus monétaires complémentaires par la vente de produits agricoles ou le salariat temporaire. Or, avec plus de 90 % des actifs agricoles du Territoire, l'économie domestique mélanésienne qui représente environ 70 % des actifs de l'ethnie<sup>7</sup>, constitue l'insertion prépondérante des Mélanésiens.

*Répartition de la population et des actifs en fonction de l'appartenance ethnique et de la localisation (d'après l'enquête socio-économique de l'INSEE 1981-82) : tableau page suivante.*

6. La composition de l'unité domestique est traduite en « unité de consommation familiale », somme des coefficients affectés aux membres du groupe familial selon les trois paramètres de chef de famille, d'individu de quatorze ans et plus, et d'individu de moins de quatorze ans.

7. Selon la façon dont on choisit d'appréhender les catégories, le recensement de 1983, permet d'arriver aux approximations suivantes : secteur marchand entre 27 et 33 % ; secteur non marchand : entre 73 et 67 %.

TABLEAU 2

	EUROPÉENS		MÉLANÉSIENS		WALLISIENS		AUTRES	
	1	2	1	2	1	2	1	2
Urbain		79,01 %	21,89 %	27,08 %	91,71 %	94,73 %	80,69 %	84,39 %
Rural		18,33 %	5,64 %	6,05 %	—	—	12,87 %	10,67 %
Minier		2,65 %	2,96 %	3,64 %	7,92 %	5,26 %	5,91 %	4,92 %
Localités Mélanésiennes		—	69,36 %	63,21 %	—	—	—	—

1. Pourcentage de la population.

2. Pourcentage des actifs de l'ethnie.

L'absence de données statistiques d'ensemble ou d'études récentes localisées ne permet guère d'aborder de façon précise la composition des revenus en milieu villageois mélanésien. Au-delà d'une production domestique qui couvre une part importante des besoins alimentaires, la part des produits vivriers commercialisés reste faible et, à l'échelle territoriale, elle est principalement le fait des îles Loyauté<sup>8</sup>. Pour de nombreuses localités de la Grande-Terre, la culture du café imposée par l'Administration vers 1930 et qui fut longtemps une des rares sources de revenus, demeure l'activité commerciale assurant l'essentiel des rentrées monétaires. Mais quels que soient les produits écoulés sur le marché, la faiblesse de la production et les écarts entre revenus agricoles et salariaux font que le niveau atteint par le revenu moyen est directement lié au salariat et aux prestations familiales qui lui sont associées. En 1974, sur les trois principales communes productrices de café, la part de la caféiculture dans le revenu monétaire s'établissait avec quelques variations autour de 10 %, le reste provenant des salaires et des prestations familiales. A l'échelle du Territoire, le revenu agricole moyen tiré de la caféiculture représentait l'équivalent de moins de deux mois de salaire<sup>9</sup>. La faible proportion des actifs de l'ethnie salariés à plein temps, tout comme l'accès inégal selon les régions aux emplois salariés, ont induit des disparités de revenus entre individus, localités villageoises et régions que le revenu moyen tiré de l'enquête INSEE ne permet pas de distinguer. En dehors des migrations de travail et de l'urbanisation qui touchent elles aussi les régions de manières différentielles, les possibilités de salariat restent liées à la proximité des centres miniers, à celle des centres secondaires de la Côte Ouest dominés par une agriculture européenne en voie de modernisation, ou aux emplois municipaux. En 1979, le revenu familial moyen tiré de l'agriculture était estimé à 6 900 francs par mois pour 85 % des producteurs mélané-

8. Antheaume (Benoît); 1981 : « Les productions du secteur rural ». Paris ; *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, planche 39, ORSTOM. En 1976, la production vivrière mélanésienne aurait été de 22 500 tonnes pour une commercialisation de 4 000 tonnes.

9. Doumenge (Jean-Pierre); 1973 : « La caféiculture dans les tribus mélanésiennes de la côte Est de Nouvelle-Calédonie. » Bordeaux. Centre d'Etudes et de Géographie Tropicales.

siens<sup>10</sup>. Malgré la faiblesse des rentrées monétaires du secteur villageois mélanésien et la place qu'y occupe l'économie d'auto-subsistance, la mesure des changements sociaux intervenus par rapport à l'économie précoloniale transparaît au travers de l'existence de besoins monétaires, de l'importance du salariat temporaire, comme du salariat à plein temps et de ses liens à la communauté villageoise. Marginalisé aux plans économique, politique, et culturel, et souvent qualifié — à tort — de « traditionnel » au vu des caractéristiques sociales et économiques qui sont les siennes (structures sociales non marchandes et faible participation au marché des produits agricoles), le milieu villageois mélanésien dans ses dimensions actuelles comme dans ses transformations, n'est pas isolable de l'ensemble de la vie économique et sociale du Territoire. La structure économique et sociale territoriale apparaît alors comme étant fondée sur la présence et l'articulation dans un rapport de subordination de deux systèmes économiques et sociaux distincts, l'un non marchand issu des rapports sociaux précoloniaux, l'autre capitaliste, orientant au travers des rapports marchands les modalités de transformations et de reproduction de la société dominée. Ce rapport social de subordination instauré par la colonisation rend compte de l'insertion spécifique des Mélanésiens au sein du « secteur agricole » (à la fois massive et « d'auto-subsistance ») qui n'est autre que la manifestation d'un système de relations sociales structuré autour de rapports non-marchands, comme il rend compte de l'insertion des autres ethnies, qui à l'exception d'une faible proportion d'Européens et d'Indonésiens sont liées à l'urbanisation et au travail sur mines. La présence et l'articulation de ces deux systèmes sociaux caractérisent le système colonial et l'ensemble social néo-calédoniens.

*L'Opération Café : une relance caféicole sous-tendue par le contexte politique.*

La venue en 1978 du secrétaire d'Etat aux Départements et Territoires d'Outre-Mer et la mise en place d'un « Plan de déve-

10. Nouvelle Calédonie et dépendances, Direction du Commerce et des Prix; 1979 : Rapport sur le café en Nouvelle-Calédonie. Nouméa.

loppement économique et social à long terme pour la Nouvelle-Calédonie », interviennent dans un double contexte de crise économique et politique. Cette même année, la récession économique qui s'est installée avec la fin de l'expansion minière atteint brutalement le principal secteur productif qui avait pu jusque-là se maintenir. Le secteur métallurgique et minier qui représente de 1970 à 1977 plus de 24 % du Produit Intérieur Brut tombe à 10 % en 1978<sup>11</sup>. La société Le Nickel qui assure l'essentiel de la production nickélique voit sa production qui était encore de 71 000 tonnes en 1975 s'effondrer à 31 000 tonnes, tandis que les cours du métal chutent de 40 %<sup>12</sup>. Cette dégradation de la demande et des prix constitue le préambule à une politique de restructuration qui se traduira par une baisse de près de 45 % des effectifs sur mines de la SLN entre 1980 et 1983<sup>13</sup>. Au plan politique, la montée des revendications culturelles et politiques mélanésiennes qui n'ont cessé de se renforcer depuis le début de la décennie, se concrétise aux élections de 1977 par la mise en avant, pour la première fois lors d'une élection, du mot d'ordre d'Indépendance. Entre 1977 et 1979, avec la prise de position du principal parti mélanésien en faveur de l'Indépendance puis avec la constitution d'un Front indépendantiste, cette revendication devient celle de la majorité des Mélanésiens. Les élections de 1979 lui assurent 35 % des suffrages et les partis indépendantistes revendiquent 80 % des votes mélanésiens.

Dans ce contexte, et devant la situation économique du secteur villageois mélanésien qui menace de se détériorer davantage avec le retour à l'agriculture d'une fraction des salariés, le secrétariat d'Etat met en avant la nécessité d'une politique de rattrapage des revenus. Pour ce faire, la caféiculture qui reste le principal secteur de production commerciale des Mélanésiens de la Grande Terre et l'élargissement d'un projet en cours, appa-

11. Direction Territoriale de la Statistique et des Etudes Economique; 1982 : Tableaux de l'économie calédonienne; Nouméa.

12. Dupon (Jean-François); 1981 : « Domaine minier, mines et métallurgie, situation contemporaine ». Paris. Atlas de la Nouvelle-Calédonie, planche 42. ORSTOM.

13. Nouvelle-Calédonie et dépendances : Rapports annuels du service des Mines et de l'énergie 1981, 1982, 1983.

raissent comme un terrain favorable. Lorsqu'en avril 1978, il est décidé dans le cadre de la relance de la caféiculture par l'introduction de variétés nouvelles et de méthodes culturales intensives amorcées en 1966, de passer du stade des expérimentations sur station à celui de la vulgarisation, 500 hectares de caféiers doivent être plantés sur dix ans. La venue du secrétaire d'Etat, l'intégration du projet au « Plan de développement économique et social à long terme » et les importants moyens financiers qui sont mis à sa disposition, en transforment la portée. C'est ainsi que l'Assemblée Territoriale doit entériner successivement un plan élargi de 1 000 hectares sur cinq ans, puis, l'année suivante et sur nouvelle intervention du secrétariat d'Etat, un accroissement supplémentaire qui fixe les objectifs à 2 000 hectares sur dix ans. Le programme en restera là, malgré semble-t-il des surenchères ultérieures. Le coût total de l'intervention est alors estimé à plus de deux milliards de francs CFP<sup>14</sup>. Un millier de producteurs, mélanésiens pour plus de 80 % d'entre eux, doivent être concernés. Bien que reprenant à son compte un projet antérieur, le « Plan de développement économique à long terme » n'en assigne pas moins sa propre rationalité à l'Opération Café. L'importance des crédits qui sont mis à sa disposition, l'ampleur des objectifs, le contexte social et politique dans lequel elle s'inscrit désormais de manière active, impriment leur marque à l'opération. A l'origine projet économique circonscrit, l'Opération Café devient avec l'intervention étatique une entreprise dominée par une logique sociale de portée plus large. La visée essentielle de l'opération, celle qui conditionne sa réussite aux plans économique et social, est de permettre à chaque caféiculteur mélanésien avec trois hectares de caféiculture intensive et un quintuplement des rendements moyens à l'hectare par rapport aux anciennes caféières, d'atteindre à un revenu monétaire de 50 000 francs CFP par mois (soit un peu plus que le salaire minimum). La réussite du projet est ainsi subordonnée aux caractéristiques du marché de l'emploi, dominé par les effets du salariat sur la réserve de

14. Cours français du Pacifique dont un franc équivaut à 0,055 francs français. Le montant de l'opération s'élevait donc à 110 millions de francs français.

main-d'œuvre constituée par l'agriculture mélanésienne, lesquels ont entraîné l'effondrement de la caféiculture lors du « boom » minier entre 1969 et 1972 et une tendance à la tertiarisation des actifs mélanésiens par la suite.

Telle qu'elle apparaît au travers de ses aspects techniques et des différentes conceptions du travail caféicole dont elle a pu être porteuse, l'opération de relance vise à remplacer une caféiculture sous ombrage traitée comme activité de cueillette, par une caféiculture intensive, utilisatrice d'engrais et susceptible de déboucher sur une mécanisation. Ces caractéristiques techniques des nouvelles plantations en feraient alors par une sorte d'alchimie technologique, un vecteur tout trouvé de transformations du travail caféicole et du travail de la terre en milieu mélanésien. En effet, pour autant que les dimensions finales de l'Opération Café soient dans leur genèse politique extérieures aux projets initiaux, l'insertion technologique bien qu'elle ait fait l'objet d'approches diverses, ne s'en inscrit pas moins dans une conception du système économique mélanésien, de ses transformations et de son rapport à l'innovation qui reste pour l'essentiel stable durant les dix années de gestation de l'opération. Les normes concernant les superficies à mettre en culture, les temps de travaux, la conception des liens à la terre, y apparaissent comme une transposition intégrale du modèle de l'exploitation agricole puis de la petite production marchande dont la société mélanésienne ne serait qu'une forme embryonnaire. Ainsi le rapport de l'Institut Français du Café et du Cacao qui pose en 1969 le cadre de l'Opération Café, prévoit-il dans un certain élan moderniste et economiciste de « profiter des opérations (...) de replantation pour introduire l'emploi du tracteur, des engrais, des moyens modernes de lutte contre les parasites et les mauvaises herbes, tous moyens réduisant les frais d'une main-d'œuvre trop chère pour cette culture. La modernisation de la caféiculture doit donner à un planteur la possibilité de conduire seul sur dix hectares tous travaux d'entretien<sup>15</sup> ». Si la redéfinition des objectifs qui préside dix ans

15. Nouvelle-Calédonie et dépendances : VI<sup>e</sup> plan. Section Economie Rurale. Caféiculture : Opération Café Côte Est. Nouméa. Institut français du Café et du Cacao.

raissent comme un terrain favorable. Lorsqu'en avril 1978, il est décidé dans le cadre de la relance de la caféiculture par l'introduction de variétés nouvelles et de méthodes culturales intensives amorcées en 1966, de passer du stade des expérimentations sur station à celui de la vulgarisation, 500 hectares de caféiers doivent être plantés sur dix ans. La venue du secrétaire d'Etat, l'intégration du projet au « Plan de développement économique et social à long terme » et les importants moyens financiers qui sont mis à sa disposition, en transforment la portée. C'est ainsi que l'Assemblée Territoriale doit entériner successivement un plan élargi de 1 000 hectares sur cinq ans, puis, l'année suivante et sur nouvelle intervention du secrétariat d'Etat, un accroissement supplémentaire qui fixe les objectifs à 2 000 hectares sur dix ans. Le programme en restera là, malgré semble-t-il des surenchères ultérieures. Le coût total de l'intervention est alors estimé à plus de deux milliards de francs CFP<sup>14</sup>. Un millier de producteurs, mélanésiens pour plus de 80 % d'entre eux, doivent être concernés. Bien que reprenant à son compte un projet antérieur, le « Plan de développement économique à long terme » n'en assigne pas moins sa propre rationalité à l'Opération Café. L'importance des crédits qui sont mis à sa disposition, l'ampleur des objectifs, le contexte social et politique dans lequel elle s'inscrit désormais de manière active, impriment leur marque à l'opération. A l'origine projet économique circonscrit, l'Opération Café devient avec l'intervention étatique une entreprise dominée par une logique sociale de portée plus large. La visée essentielle de l'opération, celle qui conditionne sa réussite aux plans économique et social, est de permettre à chaque caféiculteur mélanésien avec trois hectares de caféiculture intensive et un quintuplement des rendements moyens à l'hectare par rapport aux anciennes caféières, d'atteindre à un revenu monétaire de 50 000 francs CFP par mois (soit un peu plus que le salaire minimum). La réussite du projet est ainsi subordonnée aux caractéristiques du marché de l'emploi, dominé par les effets du salariat sur la réserve de

14. Cours français du Pacifique dont un franc équivaut à 0,055 francs français. Le montant de l'opération s'élevait donc à 110 millions de francs français.

main-d'œuvre constituée par l'agriculture mélanésienne, lesquels ont entraîné l'effondrement de la caféiculture lors du « boom » minier entre 1969 et 1972 et une tendance à la tertiarisation des actifs mélanésiens par la suite.

Telle qu'elle apparaît au travers de ses aspects techniques et des différentes conceptions du travail caféicole dont elle a pu être porteuse, l'opération de relance vise à remplacer une caféiculture sous ombrage traitée comme activité de cueillette, par une caféiculture intensive, utilisatrice d'engrais et susceptible de déboucher sur une mécanisation. Ces caractéristiques techniques des nouvelles plantations en feraient alors par une sorte d'alchimie technologique, un vecteur tout trouvé de transformations du travail caféicole et du travail de la terre en milieu mélanésien. En effet, pour autant que les dimensions finales de l'Opération Café soient dans leur genèse politique extérieures aux projets initiaux, l'insertion technologique bien qu'elle ait fait l'objet d'approches diverses, ne s'en inscrit pas moins dans une conception du système économique mélanésien, de ses transformations et de son rapport à l'innovation qui reste pour l'essentiel stable durant les dix années de gestation de l'opération. Les normes concernant les superficies à mettre en culture, les temps de travaux, la conception des liens à la terre, y apparaissent comme une transposition intégrale du modèle de l'exploitation agricole puis de la petite production marchande dont la société mélanésienne ne serait qu'une forme embryonnaire. Ainsi le rapport de l'Institut Français du Café et du Cacao qui pose en 1969 le cadre de l'Opération Café, prévoit-il dans un certain élan moderniste et economiciste de « profiter des opérations (...) de replantation pour introduire l'emploi du tracteur, des engrais, des moyens modernes de lutte contre les parasites et les mauvaises herbes, tous moyens réduisant les frais d'une main-d'œuvre trop chère pour cette culture. La modernisation de la caféiculture doit donner à un planteur la possibilité de conduire seul sur dix hectares tous travaux d'entretien<sup>15</sup> ». Si la redéfinition des objectifs qui préside dix ans

15. Nouvelle-Calédonie et dépendances : VI<sup>e</sup> plan. Section Economie Rurale. Caféiculture : Opération Café Côte Est. Nouméa. Institut français du Café et du Cacao.

plus tard à la phase de vulgarisation s'établit sur des bases plus modestes et sur l'abandon du recours à « l'entrepreneur individuel », la conception du travail et de l'introduction technologique en milieu mélanésien reste celle de l'agriculture marchande. Cette fois-ci, « l'exploitation modèle (est) de type familial (et) d'une surface équivalente à 3 hectares/famille » (10). Ce modèle qui sous-tend moins les dimensions techniques de l'opération que les objectifs économiques, sociaux et politiques qui leur sont associés, est en complet décalage par rapport à la société mélanésienne et aux rapports sociaux qui la constituent.

Par le même mouvement qui permet de (mal) penser les éléments de la structure sociale que l'on se donne à penser (rapport à la terre, au travail, aux relations de parenté), le modèle impose ses propres vides (circulation des produits, place de la production dans l'ensemble de la vie sociale), se privant ainsi de toute possibilité de saisir autrement qu'en termes psychologiques ou en termes d'écarts, la nature même de l'enjeu et de la distorsion sociale introduits par la nouveauté technique. Dans le cas de la caféiculture sans ombrage, la rupture essentielle par rapport aux anciennes caféières et aux pratiques mélanésiennes, réside dans la redéfinition du travail productif qu'elle impose. Plantées sous ombrage, le plus souvent serré, les anciennes caféières entravent la pousse des herbes adventices, aussi les Mélanésiens peuvent-ils se contenter d'un élagage et d'un nettoyage des caféiers une ou deux fois l'an. Les caféières sans ombrage par contre ne sont protégées des mauvaises herbes que par le semis d'une plante de couverture dont le contrôle ajouté aux travaux d'entretien nécessite une présence estimée par les services techniques à 80 heures par hectare et par mois les deux premières années et à 20 à 30 heures ultérieurement. Ainsi, alors même que les caféiculteurs ne se soumettent pas intégralement aux normes techniques, la forte augmentation de la présence dans les caféières constitue-elle la caractéristique essentielle des nouvelles méthodes culturales. Percevoir les conditions sociales de l'introduction technologique en les réinsérant dans le rapport de subordination politique dans lequel elle se développe — et qui sont un des lieux de la contestation nationaliste mélanésienne en faveur

d'un « autre développement » —, impose alors d'aborder l'analyse de la société mélanésienne au travers de sa logique propre. Dans cette perspective, une étude sociologique portant sur l'organisation de la production fut entreprise durant un an, auprès d'un échantillon d'agriculteurs de la côte est, dans une zone représentative des secteurs caféicoles de la Grande-Terre aux possibilités d'emploi limitées. Sans rendre compte des systèmes sociaux de Nouvelle-Calédonie dans leur diversité et dans la variété des situations économiques qui est la leur, cette approche permet d'aborder leur rationalité globale et de poser de manière différente la question des transformations de l'économie domestique et du développement.

#### *Une approche du système de production des Néo-Calédoniens.*

En situation précoloniale, les Néo-Calédoniens vivaient pour l'essentiel de l'horticulture ou de la pêche pour les villages de bord de mer, complétées d'activités de cueillette ou de chasse. Selon que le site d'habitat se trouvait en plaine ou dans des régions plus montagneuses, la culture principale était alors l'igname (qui occupe une place essentielle dans les représentations sociales) ou le taro en cultures irriguées. La colonisation par la dépossession foncière — principale dimension de la colonisation en Nouvelle-Calédonie au regard des Mélanésiens de la Grande-Terre —, le refoulement des habitants dans les hauts de vallées, la destruction des ensembles politiques, des rapports entre les groupes et par extension des cérémonies à caractère de prestige avec dons de produits vivriers qui les matérialisaient, puis dans les vingt dernières années, le renforcement du salariat, des migrations de travail et de l'urbanisation, on fait régresser des pratiques culturelles élaborées et aux forts rendements. Malgré les reculs induits par l'implantation coloniale et l'élargissement des rapports salariaux, malgré la diversification de ses champs d'activité (caféiculture, élevage, reboisement), l'agriculture mélanésienne demeure fortement structurée autour de la production et des pratiques de l'horticulture vivrière. Manioc, patates douces, cannes à sucre, bananes, cocotiers constituent avec l'igname et le taro l'essen-

tiel des produits cultivés. Les effets conjugués de la pression foncière et du système économique qui a pu drainer une part importante des actifs vers le salariat n'ont pas suscité pour autant (s'ils n'ont pas façonné des obstacles spécifiques à) l'émergence d'un mouvement de commercialisation des produits. Sur la Grande-Terre, les surfaces horticoles déjà caractérisées comme dans toute la Mélanésie, par la faiblesse de leurs dimensions ont été réduites par rapport à la situation pré-coloniale : pour 40 % des ménages, l'ensemble des terres mises en cultures vivrières est inférieur à 250 m<sup>2</sup> et pour 33 % d'entre elles, il se situe entre 250 et 499 m<sup>2</sup><sup>16</sup>. La caféiculture qui constitue la principale culture commerciale et qui occupe des surfaces largement supérieures à l'horticulture vivrière, reste tout aussi modeste. Bien qu'à l'échelle du territoire un caféiculteur mélanésien cultive en moyenne 1 hectare de caféiers, les disparités n'en sont pas moins réelles puisque 30 % des caféiculteurs disposent de moins de 50 ares et qu'une proportion égale dispose de superficies allant de 50 ares à un hectare. Les surfaces les plus vastes comprises entre deux hectares et plus de trois hectares ne concernent guère que 15 % de l'ensemble des caféiculteurs<sup>17</sup>.

L'organisation sociale est centrée sur les rapports de parenté qui définissent l'appartenance lignagère et clanique, régissent les modalités d'accès foncier, la coopération au sein des groupes de travail, la circulation des produits (et plus récemment des biens manufacturés et de l'argent), tout comme celle des individus par les adoptions, les échanges matrimoniaux, ou les changements résidentiels. Les rapports plus proprement politiques constitutifs de la chefferie, réalisent l'intégration des groupes de descendance et l'élargissement des relations de parenté. La coopération dans le travail peut selon les contextes, s'exercer aux niveaux élargis du lignage local (en totalité ou en partie) ou du regroupement de plusieurs lignages. Mais le

16. Doumenge (Jean-Pierre) ; 1982 : *Du terroir... à la ville*. Les Mélanésiens et leur espace en Nouvelle-Calédonie. Bordeaux. Centre d'Etudes et de Géographie Tropicales.

17. Doumenge (Jean-Pierre) ; 1975 : *Paysans mélanésiens en pays canala*, Nouvelle-Calédonie. Bordeaux. Centre d'Etudes et de Géographie Tropicales. 1982 : *Du terroir... à la ville*, *op. cit.*

groupe de base qui organise la production et gère son espace domestique et les terres qui lui reviennent est celui de la famille élargie composée de plusieurs unités conjugales centrées sur des hommes relevant d'une même filiation patrilinéaire (père, fils, frères). La production horticole d'une famille élargie, unité domestique et, avec des modalités variables, résidentielle, est le produit de l'activité des individus et familles conjugales qui la composent. A l'exception des travaux initiaux de défonçage du sol et de préparation des billons qui sont effectués en commun, chaque unité conjugale cultive ses propres jardins dans le cadre d'une répartition sexuelle des tâches. Tout adulte et adolescent de l'unité familiale élargie dispose de son ou de ses propres jardins qu'il cultive le plus souvent seul mais à l'occasion avec l'un de ses proches ; la famille élargie est l'unité d'entraide immédiate. Si le travail individuel ou le travail entre époux apparaissent comme la forme de travail prédominante, la part du travail effectué en coopération soit à l'intérieur de la famille élargie, soit auprès de membres de familles apparentées ou encore dans le cadre des groupes de travail villageois, est non négligeable. Elle a pu être ainsi estimée à 35 % du travail de production des hommes mariés de l'échantillon. En dehors des travaux effectués au bénéfice de la collectivité ou d'une de ses composantes, la contrepartie du travail effectué pour un individu extérieur à l'unité domestique n'est envisagée que dans le cadre global des relations de parenté. Les adolescents notamment pour lesquels l'entraide semble être la plus fréquente, coopèrent avec leurs parents plus âgés (à l'intérieur comme à l'extérieur de la famille élargie) et de manière générale les adultes les plus jeunes avec leurs aînés, en fonction des obligations de la parenté.

La famille élargie cultive également en tant que telle, un billon d'ignames dont les produits contribueront aux dons lors des cérémonies de coutume. Avec les modifications des rapports précoloniaux, la famille élargie tend à se restructurer en unités « composites »<sup>18</sup> et nucléaires mais son éclatement ne rompt pas pour autant les liens économiques et sociaux de ses différentes composantes.

18. Unité domestique comprenant plusieurs adultes regroupés autour d'un noyau conjugal.

L'organisation des rapports sociaux ne se confond donc en rien avec celle qui prévaut dans l'exploitation agricole où coïncident contrôle de la force de travail, droit sur la terre et appropriation des produits du travail dans le cadre de rapports sociaux dominés par les fonctions économiques et juridiques. Chez les Mélanésiens, les rapports sociaux sont largement traduits en termes de parenté. La terre et son contrôle, et plus particulièrement les terres non cultivées, reviennent au groupe lignager local et à ses aînés, descendants d'un ancêtre commun. Individus et familles élargies ont un accès qui ne saurait être contesté aux terres qu'ils cultivent et qui leur reviennent. En cas de croissance démographique supérieure d'une lignée, celle-ci obtiendra l'accès foncier qui lui est nécessaire, un membre du lignage ne pouvant être tenu à l'écart de la terre lignagère. De ce fait, planter une terre en plantes pérennes, c'est retirer sur des bases individuelles, parce que monétaires et susceptibles de se perpétuer, des terres à la jouissance des autres membres du lignage et à leurs besoins futurs. Aussi, avec la pression foncière souvent très forte que subissent les Mélanésiens, les vastes plantations de caféiers (dont certaines sont abattues pour faire des cultures vivrières ou installer de jeunes ménages), peuvent-elles être perçues de manière défavorable, le caféier « *condamnant la terre* ». Il n'est alors pas rare que des individus ne puissent créer de nouvelles caféières du fait de l'opposition de leurs parents.

Si l'entraide dans le travail est valorisée, la circulation des produits semble être, dans les relations quotidiennes, un lieu plus manifeste de la réalisation des rapports sociaux. Les produits vivriers font ainsi l'objet d'une circulation importante et sans cesse réactualisée, basée sur les obligations de la parenté. Cette succession permanente de dons non comptabilisés (où l'invitation à partager le repas tient une place importante), est dans l'ensemble — et lorsqu'il ne s'agit pas d'objets manufacturés ou d'argent —, indépendante des besoins de chacun, tout en permettant de compenser les insuffisances économiques dûes à l'âge ou aux maladies. La société ne constitue pas ses hiérarchies au travers de l'accumulation vivrière et de sa manipulation à des fins individuelles, et au niveau cérémoniel, dons et contre-dons restent toujours des relations de groupe, sans comp-

tabilisation à l'intérieur d'un groupe, de la part de chacun. Cette circulation ouverte et généralisée des produits en fonction d'obligations générales liées à la parenté et sans contrepartie terme à terme, à l'intérieur de la parenté proche, le plus souvent agnatique, s'étend aux pratiques monétaires. Des individus extérieurs au groupe domestique peuvent bénéficier de la cueillette de café sur la terre d'un parent sans avoir participé en quoi que ce soit aux travaux antérieurs ; à l'intérieur de la parenté très proche (ancienne famille élargie), l'accès à l'argent ou aux produits est quasi-immédiat. Cette circulation de l'argent, des produits manufacturés ou des produits des cultures commerciales en fonction d'une logique non marchande freine dans une certaine mesure les différenciations économiques qui s'instaurent autour des relations salariales. Lors des cérémonies de mariage, aux îles Loyauté notamment, les dons de vivres et d'argent auxquels contribue l'ensemble de la parenté du marié pour les offrir à la parenté de la mariée peuvent atteindre des sommes fort importantes, de l'ordre de plusieurs millions de francs CFP. Aucun retour monétaire sinon symbolique ne peut être attendu autrement qu'au travers d'une position différente (celle de récipiendaire cette fois) à l'occasion d'autres mariages. Ces activités de *coutumes*, réunions rassemblant des lignages et des chefferies différentes à l'occasion de deuils, de mariages... occupent une place essentielle dans la reproduction biologique (alliances de mariage) et sociale (statut, prestige) des groupes lignagers et des chefferies. Impliquant des dons ostentatoires de produits vivriers, ces cérémonies impriment leur propre logique à la production. Bien qu'elles se soient considérablement raccourcies dans leur durée par rapport à la situation précoloniale<sup>19</sup>, les cérémonies coutumières et leur fréquence, n'en sont pas moins des données incontournables de la sociologie des Néo-Calédoniens. L'intensification du travail induite par l'Opération Café se doit alors d'être replacée dans le contexte d'une agriculture aux faibles super-

19. Autrefois les rassemblements coutumiers pouvaient durer jusqu'à trois semaines. Si la durée de ces cérémonies a été raccourcie, elles tendraient par contre à impliquer des groupes plus larges. Il n'est pas invraisemblable qu'en certains endroits leur fréquence ait de ce fait été accrue.

ficies et aux forts rendements, dans le cadre d'une société non basée sur l'accumulation ou la manipulation de l'économique et faisant une place essentielle à l'établissement et au maintien de rapports entre les groupes lignagers et entre les chefferies. Le relevé des activités des hommes mariés de l'échantillon livrait sur une année les données suivantes (en heures) :

TABLEAU 3

LOCALISATION	EN RÉSERVE	AUTRE RÉSERVE	HORS RÉSERVE	TOTAL
Activités				
Production	863 <sup>1</sup> 37,50 %	—	117 5,08 %	980 42,59 %
Habitat et Act. domes.	400 17,38 %	4 0,17 %	5 0,21 %	409 17,77 %
Act. sociales et coutumes	410 17,81 %	80 3,47 %	6 0,26 %	496 21,55 %
Divers	194 8,43 %	90 3,91 %	132 5,73 %	416 18,07 %
TOTAL	1867 81,12 %	174 7,56 %	260 11,29 %	2301

1. Dont 79 heures de chasse.

Les activités de production principalement localisées à l'intérieur de la collectivité villageoise représentent ainsi plus de 42 % du temps identifié, 5 % de ce temps correspondant à des activités effectuées hors réserve pour le compte de colons. La vie sociale et les coutumes représentent plus de 20 % des activités, soit la moitié du temps consacré à la production, les seules cérémonies de deuil correspondant au quart de ce temps. Sur une année, la totalité du temps de production effectué par un adulte marié correspond à la durée à consacrer à un hectare

de caféiculture intensive, la première année, selon les normes des services techniques.

L'analyse du système de production et la comptabilisation des activités mettent ainsi en évidence l'écart entre les objectifs de l'Opération Café et le milieu social auxquels ils sont sensés s'appliquer. Dans un contexte de forte pression foncière et d'accès lignager aux terres, la plantation de trois hectares de caféiers s'avère illusoire et en 1982, la superficie moyenne par caféiculteur mélanésien s'établit autour d'un demi-hectare<sup>20</sup>. Le relevé des emplois du temps montre que la part des activités de production doit être replacée dans l'ensemble des activités nécessaires à la reproduction sociale et aux activités coutumières. A cet égard, l'horticulture vivrière qui n'est pas investie de la seule fonction de reproduction biologique, joue au travers de la symbolique associée à l'igname et au taro, un rôle essentiel. C'est ce qu'expriment les agriculteurs lorsqu'ils affirment que *le travail de l'igname* passe avant celui du café, que l'on ne peut pas se concevoir et concevoir la société mélanésienne sans le premier, alors que le second ne sert qu'à faire de l'argent. Dans ces conditions, la quantité de travail nécessitée par la caféiculture sans ombrage devient rapidement rédhibitoire et il n'est guère surprenant que les caféiculteurs qui réduisent leurs interventions, notamment par la suppression de la plante de couverture, déclarent le plus souvent que le nouveau café représente « *trop de travail* ». S'il est vrai que certains caféiculteurs pensent inversement que le travail à consacrer au nouveau café ne représente pas un obstacle insurmontable, il n'en demeure pas moins que tous se réfèrent à des superficies qui restent bien en deçà des normes prévues.

*Des échecs de l'Opération Café aux transformations de l'économie domestique.*

En 1984, cinq années après le lancement de sa phase de vulgarisation, l'Opération Café, malgré des réussites ponctuelles

20. Ce chiffre ressort des données fournies par les services techniques, mais le chiffre effectif devrait être inférieur, les agriculteurs inscrivant sous un seul nom une parcelle qu'ils subdivisent par la suite.

ne semble guère pouvoir faire état d'un bilan d'ensemble positif. Si au plan technique la culture intensive du Robusta prouve son efficacité, les Arabica par contre connaissent d'importantes difficultés<sup>21</sup>. De ce fait, alors que le Robusta obtient des résultats contrastés dans un environnement économique globalement favorable (la Côte Est où les possibilités salariales sont limitées), les plantations d'Arabica par contre (au Nord et sur la Côte Ouest) végètent le plus souvent lorsqu'elles ne sont pas abandonnées. Dans le cadre d'une caféiculture qui apporte dès la troisième année, un revenu monétaire appréciable pour des agriculteurs aux faibles ressources, les incertitudes liées aux trois premières années, le surcroît et la régularité de travail nécessités, constituent des handicaps lorsque les motivations ne sont pas affirmées. La faiblesse des surfaces cultivées qui sont le plus souvent de 0,25 ha, plus rarement de 0,50 ha, font que les rentrées monétaires ne sont pas compétitives par rapport au salariat, et que pour d'anciens salariés ou pour les jeunes désireux de gagner de l'argent, le café ne peut guère constituer qu'un pis-aller dans une situation de récession. Contrairement à la caféiculture sous ombrage, la caféiculture intensive qui ne se prête pas à un suivi par trop irrégulier apparaît alors des plus vulnérables à l'attrait du salariat et son avenir à long terme ne semble de ce point de vue guère assuré. La stagna-

21. Les premières plantations qui au bout de trois ans arrivaient à maturité donnaient des rendements correspondant aux prévisions. Par rapport à des récoltes moyennes de 3 à 400 kgs sur caféiers sous ombrage en milieu mélanésien, la production était quadruplée ou quintuplée. Les Arabicas par contre laissaient apparaître de graves erreurs techniques et organisationnelles. En effet, malgré les ravages causés au début du siècle dans les plantations d'Arabicas par l'irruption d'une maladie cryptogamique *Hémilèia vastatrix*, depuis endémique sur le Territoire, les plants d'Arabicas, sélectionnés pour l'Opération Café furent choisis à Hawaï, il y ayant échappé à la maladie. La réceptivité importante de ces Arabicas, encore accrue par la densité des nouvelles cultures ne fût découverte que fort tardivement et alors que de nombreuses plantations avaient été effectuées et que les prévisions de plantations étaient arrêtées pour les années suivantes. Malgré les difficultés imprévues qui en résultaient, les ouvertures de parcelles ne furent pas ralenties. Dans ces mêmes zones caféicoles correspondant à la Côte Ouest de moindre pluviosité, de nombreuses plantations effectuées en dehors du laps de temps favorable pour satisfaire aux impératifs de calendrier et à la nécessité d'utiliser des plants produits sur pépinières, furent victimes de la sécheresse.

tion de la production caféicole du territoire au-delà de difficultés climatiques, indique les limites de l'opération.

TABLEAU 4

Production caféicole en tonnes<sup>11</sup>

Années	1978	1979	1980	1981	1982
Arabica	40	123	92	28	—
Robusta	269	541	505	453	—
TOTAL	309	664	597	481	338

Dans sa genèse et son déroulement, dans les inadéquations de ses objectifs et la méconnaissance du milieu auquel elle s'applique comme dans la conception du développement qui la sous-tend, l'Opération Café apparaît comme le produit d'une approche technicienne et économiste insérée dans le cadre d'une situation coloniale et de ses enjeux. L'objectif de trois hectares avancé par l'opération se révèle inapproprié au plan foncier comme au plan social et de ce fait la relance de la caféiculture devrait échouer largement dans sa tentative de relever à elle seule le revenu agricole par rapport au salariat, condition de sa réussite à long terme. Le recours à un secteur caféicole depuis longtemps en déclin ne devrait pas permettre en l'état actuel des choses, de fixer à la terre une population agricole dont les revenus restent beaucoup trop faibles pour pouvoir résister à l'exode rural. L'Opération Café se présente alors moins comme la contribution à une politique d'ensemble tendant vers une amélioration significative de l'insertion des collectivités mélanésiennes dans la structure socio-économique du Territoire, que comme une opération ponctuelle, visant à un accroissement de la production et au maintien du statu-quo en

faveur de l'ethnie dominante, aux plans fonciers et politique. Alors que le milieu rural mélanésien a connu avec l'implantation coloniale une succession de dépossessions qui ont débouché dès le premier quart de ce siècle sur des situations locales de pression foncière qui sont allées en s'accroissant, l'Opération Café continue à s'insérer dans une politique qui pose la question du développement en milieu rural mélanésien sans s'attaquer au problème foncier. Opération définie en dehors du milieu mélanésien<sup>22</sup>, elle s'appuie davantage sur l'approbation qu'elle peut rencontrer en aval et en amont de la production, du côté du secteur commercial et de l'Administration, qu'au niveau des producteurs, où les déterminations ne peuvent guère reposer que sur des engagements individualisés et plus difficilement sur une reprise en charge de la part du milieu. Dans une situation marquée par l'urbanisation et les migrations de travail s'effectuant aux dépens d'une agriculture dont la production n'a cessé dans l'ensemble de décroître, la relance caféicole n'apporte aucun début de solution et de redéfinition plus équilibrée des rapports ville/campagne. Aussi la question du développement en milieu rural mélanésien ne peut-elle être envisagée en dehors des relations qui sous-tendent aux plans économique, culturel et politique les rapports entre les ethnies et les groupes sociaux du Territoire. Telle qu'elle se constitue dans sa double genèse technique et politique, l'Opération Café ne contribue en rien à lever l'hypothèque de la domination subie par les Mélanésiens en général et le secteur villageois en particulier et dont la résolution ne peut passer que par une redistribution des rapports entre les groupes sociaux et les ethnies du Territoire, donc par le champ politique. Fortement connotée politiquement dans un champ social où au fur et à mesure des radicalisations, les interventions de toutes natures ne peuvent manquer d'être réintégrées dans leurs significations politiques, la relance caféicole est perçue au niveau des partis comme émanant d'une initiative administrative par rap-

22. Il est symptomatique que les Journées de l'Opération Café qui se tinrent à la fin de l'année 1981 et qui réunissaient des représentants de toutes les institutions concernées à un titre ou à un autre par la caféiculture n'aient vu la présence que d'un seul Mélanésien, en tant que président d'un des trois groupements de producteurs commercialisant le café.

port à laquelle certains pensent qu'il convient de prendre du recul. Face à cette intervention, si une minorité choisit de répondre par le refus actif, la réaction de la majorité du mouvement indépendantiste est davantage posée en termes de renforcement de l'économie domestique, de préservation des cultures vivrières et de recherche d'une insertion économique ne mettant pas en péril la spécificité et l'identité culturelle mélanésienne. Inversement, la relance de la caféiculture si elle n'est pas rejetée a priori, est perçue comme pouvant induire un développement excessif des cultures marchandes à l'encontre des cultures vivrières, faciliter l'élargissement des rapports salariaux au détriment de l'entraide et contribuer pour sa part à la destruction des relations sociales.

A l'encontre des conceptions dominantes qui taxent volontiers le milieu villageois de « société traditionnelle », et de certaines conceptions du mouvement mélanésien qui, partant de la revendication d'identité culturelle et des nécessités de la lutte politique ont souvent eu tendance à figer leurs représentations de la société, force est de constater que l'actuelle société mélanésienne ne relève plus uniquement des rapports sociaux précoloniaux mais d'une double configuration de rapports sociaux non marchands et capitalistes et que ce sont ces derniers rapports qui constituent l'environnement international dominant. Les modalités propres à la colonisation de la Grande-Terre (dépossession foncière, destruction des entités politiques, état des rapports ville/campagne, présence d'une agriculture européenne et indonésienne plus compétitive et de ce fait souvent mieux placée pour fournir le marché urbain), rendent alors compte des transformations à partir desquelles se pose, sous modification du rapport colonial, la possibilité d'un développement autonome, basé sur l'héritage précolonial. La question du développement du milieu mélanésien a pu être posée dès les débuts de la colonisation, tout d'abord formellement par le rejet sur le court terme de la constitution d'une propriété mélanésienne individuelle issue du droit européen<sup>23</sup>, puis de

23. Dès cette époque en effet, on se pose la question de la transformation de la tenure « collective » des terres, jugée improductive. Saussol (Alain); 1979 : *L'héritage*, Paris).

manière effective par l'introduction de la traite de l'huile de coco puis du coprah. Mais l'apparition d'un surplus en dehors des circuits de l'économie domestique ne s'est généralisée qu'avec l'imposition de la caféiculture en 1930 puis, avec les restructurations de l'économie mondiale de l'après-guerre, au travers de la phase de développement économique suscitée par la croissance régulière de la consommation internationale de nickel dès le début des années cinquante. Les effets de cette croissance sur l'insertion des Mélanésiens dans la structure socio-économique ne tardent pas à se faire sentir. La montée rapide à partir des années soixante du salariat et de l'urbanisation en milieu mélanésien prend alors le relais d'une période antérieure où la différenciation sociale s'effectuait par le biais de l'Administration (chefferies administratives), par celui des Eglises et des associations religieuses, par le biais de l'enseignement (moniteurs), puis des partis politiques. C'est vers la même période (1958) qu'apparaissent les premières initiatives administratives allant dans le sens d'un développement du milieu rural mélanésien et tendant à encourager l'émergence d'activités tournées vers le marché intérieur et non plus uniquement vers les circuits de traite (coprah, café). Comme dans le cas du cocotier et du caféier, ces initiatives visaient à élargir des productions qui avaient connu des développements propres, bien que limités, dans certaines collectivités villageoises et qui dans le cas des deux cultures de traite avaient parfois été appropriées par la colonisation foncière<sup>24</sup>. A la fin des années cinquante, c'est le développement de l'élevage mélanésien apparu quelques années plus tôt qui est encouragé. Cette politique agricole qui n'a depuis cessé d'être poursuivie, s'est concrétisée par la création de coopératives de production (1958), de sociétés civiles agricoles et d'élevage (1969), de groupements d'intérêts économiques et de coopératives de commercialisation (courant des années soixante-dix), d'organismes d'aide au développement en milieu mélanésien (création du Fonds d'Aide au Développement de l'Intérieur et des Iles en 1975), de mise en place d'opérations de développement sectorielles (reforestation, caféiculture, pêche artisanale, tourisme...). Parallèlement au

24. Saussol (Alain); 1979 : *L'héritage*, Paris.

niveau foncier, coexistaient ou tentaient de s'imposer deux politiques dont les enjeux avaient été posés dès les débuts de la colonisation (française mais aussi européenne en d'autres lieux) tenure foncière autochtone ou propriété privée de droit européen. Ainsi le délégué Sorin, dans son rapport aux Dom-Tom en 1955, précise-t-il que : *Le but à poursuivre est la transformation de la réserve, propriété de la tribu, en une exploitation collective dirigée, susceptible, grâce à des méthodes plus judicieuses de traitement, de conservation et de commercialisation des produits, d'accroître sensiblement le standing économique et social de l'autochtone et d'assurer une répartition plus équitable des richesses entre les familles d'une même tribu*<sup>24</sup>. De même, lorsque le Service de l'Agriculture lance à partir de 1968, ses expériences sociétaires, celles-ci s'inscrivent-elles dans la perspective d' : *une meilleure utilisation des terres demandées par les communautés autochtones, sans vouloir supprimer leur mode de vie communautaire*<sup>24</sup>. Toutefois la politique d'extension des réserves qui se met en place entre 1953 et 1969, voit aussi le développement d'une redistribution des terres à titre individuel, à l'extérieur des réserves et sous statut juridique de droit commun. Lorsqu'entre 1978 et 1980, le secrétariat d'Etat aux Dom-Tom met en place sa réforme foncière, la question du statut juridique des terres qui avait, lors de redistributions effectives provoqué quelques conflits locaux, fait à l'Assemblée Territoriale l'objet de fortes oppositions. Dès 1980, il apparaît au travers des redistributions effectuées que les tenants d'une réforme foncière exclusivement placée sous le régime de la propriété de droit commun — et dont les effets n'auraient pas été neutres au niveau des rapports entre les ethnies — n'ont pas pu prévaloir<sup>25</sup>.

La remise en cause des rapports issus de la colonisation finit par déboucher sur une reprise en charge par certaines composantes du mouvement indépendantiste mélanésien des questions de développement rural, avec l'apparition des premières coopératives et des magasins de vente impulsés par les partis. Vers 1981, ces formes d'action s'intègrent peu à peu aux

25. Ward (Alan); 1982 : *Land and politics in New Caledonia*. Canberra. Political and Social Change Monograph 2.

programmes de la plupart des congrès indépendantistes<sup>26</sup>. Au début, extension des initiatives politiques à un nouveau champ d'activité, ces mouvements débouchent sur une réalisation de l'importance du champ économique et de l'infériorisation globale des Mélanésiens sur ce terrain, de même qu'ils débouchent sur le projet d'une approche différente en matière de développement rural. Ce développement alternatif surgirait des besoins du milieu et serait repris en charge par lui à partir de ses structures sociales propres — (et non pas imposé sans consultation de l'extérieur comme a pu être perçue l'Opération Café, ou en matière foncière favoriser la propriété de droit commun sur celle de droit coutumier). Il viserait de ce fait non pas à la disruption du système social et à l'émergence incontrôlée de producteurs individualisés, mais au contraire, à la préservation d'une vie sociale et culturelle propre, indissociable pour les indépendantistes du combat politique. Il tenterait également de s'opposer au développement des tendances connues dans d'autres pays dépendants lors de la formation des paysanneries, avec la détérioration des cultures vivrières, l'instauration d'une dépendance alimentaire, et l'exode rural incontrôlé. Cette reprise en charge du développement passe en même temps par le court-circuitage des réseaux privés de commercialisation (colporteurs, commerçants, maisons de commerce), issus — et sous certains aspects résidus — de la période antérieure de traite, ou nombre de colon ont pu jouer le rôle d'intermédiaires commerciaux. Quoi qu'il en soit de ses objectifs propres, ce mouvement qui s'inscrit souvent dans la ligne des interventions administratives (coopératives, magasins, Cie...), ne saurait être détaché des activités d'une administration qui reste le principal vecteur des interventions en milieu rural mélanésien (recherches culturelles, financement, encadrement, formation...). En fait, en abordant la question avec un autre projet et en étant susceptible de mobiliser d'autres forces sociales, les partis indépendantistes mélanésiens, tout comme l'action administrative, débouchent à un certain niveau sur les mêmes difficultés et les mêmes

26. Delion (Jean); 1982 : *Animation coopérative et développement mélanésien*. Nouméa. Association Recherche-Action en Sciences Sociales,

enjeux : ceux des transformations structurelles d'une société mélanésienne rurale en transition.

*En Calédonie comme au Vanuatu, il y a eu des magasins coopératifs dans les zones rurales ; parfois même il y a eu des coopératives de pêche, des coopératives rizicoles ou maraîchères ; mais ces coopératives ont souvent cessé leurs activités ou bien elles ne fonctionnent pas très bien ; la participation s'est relâchée, une certaine méfiance s'est installée et l'affaire tourne au ralenti.*

*Et pourtant au début des années 80, d'autres coopératives naissent, d'autres responsables, animateurs s'enthousiasment pour ces modèles de développement ; vont-ils vers d'autres échecs<sup>26</sup> ?*

Les interventions en milieu rural mélanésien se sont traduites par des résultats très inégaux — mais non pas tous négatifs — au regard d'actions individuelles, de créations de groupements de production et de commercialisation, d'ouverture de petites épiceries villageoises qui ont connu et connaissent encore échecs et difficultés de fonctionnement, comme au regard d'une production qui reste de manière générale, faible ou en régression pour les anciennes cultures de traite. En dissociant la question du développement rural mélanésien de celle de la configuration du marché, il apparaît que les enjeux du développement rural renvoient aussi à la caractérisation des sociétés mélanésiennes, à leurs transformations et à la formulation de nouvelles pratiques sociales. Ces questions transparaissent donc autant au travers des actions administratives qu'au travers d'actions impulsées par les militants mélanésiens (tentatives de reformulations foncières ou de prise en charge au niveau villageois de projets économiques, visant au contrôle de la force de travail et à la limitation de l'éclatement induit par le salariat...). Au niveau du système de production, les recherches sociologiques montrent que les relations sociales qui constituent les enjeux du changement peuvent être identifiées comme relevant de la triade contrôle de l'accès foncier, contrôle de la force de travail et de la circulation.

Dans la société précoloniale, l'accès foncier est lié à l'appartenance parentale lignagère et c'est la reconnaissance en tant que parent agnatique qui fonde l'accès premier à la terre,

comme c'est l'établissement de liens préalables de parenté par alliance (mariage), ou agnatique (par adoption et intégration de nouvelles lignées) qui établissent les autres modalités d'accès. Utilisée dans le contexte du renforcement démographique du lignage et du renforcement politique de la chefferie par l'intégration d'étrangers, la terre est liée aux restructurations périodiques des lignages et des chefferies dans une société fortement marquée par la mobilité. L'existence de règles relatives à la transmission et à l'accès foncier ne sanctionne pas un rapport juridique, mais relève de rapports de parenté et de rapports politiques fondateurs des chefferies et du contrôle des groupes lignagers (statut) ainsi que de la redistribution des groupes de parenté dans l'espace. La pénétration des relations sociales instaurées par les rapports marchands, la mise en culture de plantes pérennes commercialisées, l'extension de la consommation d'espace, et la convergence de tout un ensemble de relations sociales vers la sédentarisation, induisent un nouveau type de rapport à la terre. Sans traduire une évolution vers une propriété individuelle de *droit privé*, la circulation foncière et les normes foncières précoloniales tendent à se figer sous l'effet des rapports monétaires que renforce la situation de pression foncière, montrant par là que se pose globalement le problème de la transition entre un ancien accès foncier individualisé mais orienté tout à la fois, par les rapports de parenté, la reproduction d'une société caractérisée par la mobilité et la redéfinition constante des rapports entre groupes restreints et un nouvel accès foncier de *droit* — quel qu'en soit le contenu, les limites et la part des normes précoloniales —, nécessité par les processus de sédentarisation. L'accès foncier devient alors un enjeu économique non orienté par la seule reproduction biologique, mais par l'accès à une richesse marchande. Dans d'autres pays de Mélanésie, où les développements n'ont pas été bloqués par une situation de mise en réserve, le nouvel enjeu foncier induit par les relations marchandes tend à transformer le contrôle politique et statutaire sur les terres et les groupes, en contrôle économique et rapport de clientélisme orienté par la parenté, voire en tentative d'émergence d'une rente foncière.

Ces transformations de la tenure foncière qui se manifestent avec des intensités variables partout où sont introduites les cul-

tures commerciales pérennes en Mélanésie, sont inséparables d'une redéfinition du contenu comme des processus de la production. Avec la colonisation et le développement des relations monétaires, le travail qui était autrefois orienté par la reproduction biologique, la participation aux cérémonies de coutumes, l'insertion dans les relations d'alliance et dans les ensembles politiques, émerge en tant que travail producteur de marchandises. Bien que de nouvelles formes d'association et de travail en référence à la société précoloniale soient depuis longtemps en place (groupes des églises, groupes de jeunes, groupes de femmes, groupes sportifs), il n'apparaît pas en Nouvelle-Calédonie comme ailleurs, que le passage de formes *collectives* de travail précolonial à des formes *associatives* de travail marchand puisse s'effectuer terme à terme, les rationalités et motivations sociales étant différentes. Autant qu'une des raisons d'échecs enregistrés par divers Groupements d'Intérêt Economique et Sociétés civiles, il faut voir, au travers de la redéfinition du travail précolonial et de la constitution d'un travail producteur de marchandises, le lieu où tentent d'émerger des pratiques nouvelles en continuité avec l'héritage culturel, tout comme le lieu où s'effectue une individualisation induite par le jeu des relations marchandes et qui se manifeste, sur la Grande Terre, notamment, par l'éclatement des anciennes familles élargies et du contrôle de la terre. Au travers de cette redéfinition du travail de production, c'est aussi la question de son intensification et de sa place dans l'ensemble des autres activités sociales qui ne devrait pas manquer de se poser, ainsi qu'il ressort de la manière dont sont vécues certaines contraintes techniques de l'Opération Café. Des études antérieures sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée mettent en évidence les mêmes tendances. Les quelques individus qui tentaient en 1967 de s'établir en tant qu'« entrepreneurs agricoles », consacraient moins de temps aux cultures vivrières, plus de temps à leurs plantations commerciales et surtout avaient choisi de limiter leur participation cérémonielle au strict minimum. Bien qu'ils aient possédé des terres en tenure traditionnelle, aucun d'entre eux n'avaient choisi d'y planter ses cultures de rapport, de façon à limiter l'accès de leur parenté aux terres, aux produits comme aux revenus. De ce fait, la plupart d'entre eux avait opté pour un établissement à l'écart du vil-

lage<sup>26</sup>. La circulation des produits en fonction des obligations de la parenté et la nécessité de faire « crédit » à la parenté, apparaissent ainsi à de nombreux observateurs en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Vanuatu comme en Nouvelle-Calédonie, comme une des principales raisons des échecs des petits commerces de village<sup>26</sup>. Comme le soulignait un sociologue fidjien d'origine mélanésienne, le passage à la production marchande induit « des conflits entre deux rationalités » : *Du point de vue des normes sociales, (nb. précoloniales) l'on doit rendre plus que l'on a reçu. D'un point de vue économique, il vaudrait mieux n'en rien faire... Tout cela rend difficile pour un Fidjien l'adaptation à une économie de type occidental, les normes sociales étant davantage valorisées*<sup>27</sup>. Cette opposition est tout aussi présente en Nouvelle-Calédonie : *En ce qui concerne la notion d'économie, pour l'Européen, cela se résume dans l'efficacité et la rentabilité d'entreprise avec une maîtrise de la valeur de l'argent qui le poussera à en amasser et à être considéré dans la société. Tandis que pour le Kanak, la valeur de l'argent n'est pas aussi poussée car l'essentiel pour lui, c'est de partager. Cela est lié à son mode de vie et aux valeurs auxquelles il tient ; car plus il donne, plus il est considéré*<sup>28</sup>. Si la question du développement et de l'émergence de paysanneries ne peut se limiter à la caractérisation des sociétés précoloniales, elle ne peut pas non plus en être entièrement détachée et de ce point de vue, la société de Nouvelle-Calédonie qui n'a jamais reposé sur l'accumulation et la manipulation de la production vivrière pour produire une différenciation sociale entre ses membres, se différencie d'un certain nombre de sociétés de Mélanésie qui connaissaient ce type de mécanisme social. D'une manière générale, il apparaît cependant qu'en Nouvelle-Calédonie, accès foncier, contrôle du travail et circulation sont étroitement associés et qu'ils constituent le lieu non résolu

26. Crocombe (R.G.) ; 1967 : « Four Orokaiva cash croppers » in *New Guinea Research Bulletin*. Canberra. Bulletin 16 : Papuan entrepreneurs.

27. Nayacakalou (R.R.) ; 1978 : *Tradition and change in the fijian village*. Suva. South Pacific Social Sciences Association.

28. SELEC : Compte rendu des journées de réflexion du SELEC-CRMEC des 21-22-23 décembre 1981.

des transformations du système de production. Mais il ressort tout autant que la situation actuelle du milieu rural mélanésien est aussi le produit d'un rapport de subordination et que la réalisation effective de ces transformations ne saurait être indépendante des agents et des politiques de développement et donc des rapports globaux entre les ethnies aux plans politiques, fonciers et économiques.

Patrick PILLON.  
ORSTOM Nouméa.